

Représentations mentales de l'environnement et outils de travail par les victimes d'accidents en milieu professionnel et prévention ergonomique à la Mine Frontier

¹KAHYA SALUMU Paul, ²KASONGO BWANGA Johnny

¹Assistant à l'Université de Kolwezi/Doctorant à l'Université de Lubumbashi

²Docteur en Psychologie/ Professeur à l'Université de Lubumbashi

RESUME : La question des risques professionnels remonte de plus d'un siècle et est devenue aujourd'hui plus que jamais cruciale dans le management des organisations. Cela est justifié par les conséquences qu'engendrent les accidents du travail et les maladies professionnelles en terme des coûts pour les entreprises, les salariés et les communautés qui en sont victimes. Dans le présent article, il est question des situations auxquelles sont confrontées les salariés de Frontier SA, victimes d'accidents de travail. La question posée est celle de l'image qu'a un accidenté de l'outil ou de l'environnement de travail qui lui a causé préjudice autre fois. Après avoir recouru à l'approche descriptive, les résultats issus de cette étude montrent que les travailleurs de Frontier, victimes d'accident du travail ont une image d'un environnement ou d'un outil stressant, dangereux, menaçant face à leur situation professionnelle et sociale quant aux conséquences qui en découlent. La priorité de Frontier SA est de s'assurer que toutes les opérations sont exécutées en toute sécurité pour ses employés, contractants, visiteurs et communautés environnantes. Il se pose plutôt un problème de non-appropriation de ces mesures sécuritaires par les salariés.

MOTS CLÉS : Prévention, Ergonomie, Danger, Risque, Risque professionnel

I. INTRODUCTION

À côté des travaux sur les transformations internes des organisations, la psychologie du travail est amenée à s'intéresser aux répercussions sur les individus qui subissent ces changements et parfois en pâtissent. En interne, cela concerne des thèmes relatifs à la gestion des risques, la sécurité et les accidents où la prise en compte des conceptions courantes devient une aide à la prévention. D'autre part les questions de santé physique et psychologique (stress, fatigue, dérégulation personnelle, accidents) sont comprises à partir des tensions provenant du travail.. (J.Luc Bernaud et Claude Lemoine,2012)

Problématique : La transition du travail artisanal au travail industriel a rendu le travail plus complexe et l'homme était obligé d'effectuer des tâches plus complexes que ses compétences. Les accidents du travail et les maladies professionnelles augmentent du fait du manque d'intérêt pour l'ergonomie sur le lieu de travail. En effet, on privilégie bien souvent la recherche et la haute technologie par rapport à l'action pratique. (Fombeno, 2009) A ce jour, les principes ergonomiques ne s'appliquent qu'à un nombre limité de lieux de travail, alors que ces principes représentent un énorme potentiel d'amélioration des conditions de travail et de la productivité. Par conséquent, il reste encore d'importants retards à combler en matière d'ergonomie sur le lieu de travail, dans différents secteurs et différents pays, à en juger par les nombreux rapports sur les accidents du travail, les maladies liées à l'activité professionnelle, les accidents industriels et les conditions de travail insatisfaisantes.

Dans la présente étude, nous abordons un aspect particulier relatif à l'image qu'ont les accidentés de leur situation au travail où nous constatons que ces victimes sont exposées aux problèmes de santé mentale comme la dépression, les troubles anxieux, les dépendances (alcool, drogue), les troubles d'adaptation ainsi que l'épuisement professionnel. Les causes des problèmes de santé mentale sont d'ordre individuel (personnalité, sensibilité au stress, faible estime de soi, etc.) et organisationnel (surcharge ou sous-charge de travail, conflits, conditions de travail malsaines, manque de reconnaissance, injustices, etc.). Dans le contexte actuel, il est question des situations auxquelles sont confrontées Les salariés de Frontier SA, victimes des accidents de travail. Une question fondamentale mérite bien d'être évoquée, celle de l'image qu'a un accidenté de l'outil ou de l'environnement de travail qui lui a causé préjudice autre fois. Le salarié victime à qui on demande d'intégrer le même environnement autre fois nuisible ou de manipuler le même outil. Cette situation pourrait entraîner un déséquilibre psychologique et social du salarié.

Il est à noter également un problème constaté dans cette étude ayant trait à la motivation. Ainsi, vue que la satisfaction au travail dépend à la fois des attitudes de la personne à l'égard de sa situation de travail global (entreprise, chef, collègues et camarades de travail), l'intérêt pour le travail augmente lorsque le travailleur trouve dans ce qu'il fait le genre de satisfaction qu'il cherche dans son travail. Soulignons aussi le prestige qu'accorde le travail suite à une ou telle autre fonction que l'on peut occuper. De ce fait, un salarié qui a franchi toutes les étapes de sélection qui, suite à un accident de travail, subit un reclassement, il est donc certain que celui-ci perde de l'intérêt pour son travail, surtout lorsque cela affecte certains avantages liés au poste.

Au regard de toutes ces constatations, nous nous proposons de répondre aux questions suivantes dans cette étude :

- Quelle image auraient les salariés de Frontier, victimes d'accidents de travail de leurs outils et environnement du travail ?
- Les mesures et moyens de prévention mis en place par Frontier SA pour assurer la santé et la sécurité des salariés contre les accidents seraient-ils efficaces ?

Ces interrogations constituent en effet le fil conducteur de notre recherche.

Hypothèse : L'hypothèse est conçue pour nous comme une supposition de réponse à la question de recherche.

Ainsi, nos hypothèses stipulent que :

- * (H₁) Les victimes d'accidents de travail auraient l'image d'un environnement ou d'un outil stressant, dangereux, menaçant et contraignant face à leur situation de vie professionnelle et sociale ;
- * (H₂) Les mesures préventives des accidents de travail seraient inefficaces pour garantir la sécurité, la santé et le bien-être des salariés de Frontier SA.

Objectifs

Dans la présente étude, nous visons un double objectif :

- ✚ Décrire les représentations mentales des salariés de Frontier, victimes d'accidents du travail. C'est-à-dire le vécu de leur situation;
- ✚ Déterminer l'efficacité des moyens et mesures de prévention des accidents de travail chez les salariés de Frontier SA

II. REVUE DE LA LITTÉRATURE

Wisniewski (1996) fait son étude sur les accidents mortels sur les chantiers du bâtiment et les travaux publics dans la région parisienne. En étudiant les accidents du travail mortels survenus en France, il souligne que globalement, les apprentis, les manœuvres et les ouvriers spécialisés subissent deux fois plus les accidents mortels que les ouvriers qualifiés ou hautement qualifiés. Il soutient que cette situation est attribuable à l'ignorance des travailleurs non qualifiés et que les horaires les plus lourds sont ceux où l'on retrouve plus d'accidents mortels et les délais de livraison trop courts engendrent des cadences très rapides de la part de travailleurs qui seraient à la base des accidents observés. Jackie Boisselier et Gérard Boué (2005), prodigue de la sécurité dans l'entreprise. Dans cet ouvrage, les auteurs montrent la façon dont l'entreprise essaie d'alléger la souffrance des victimes des accidents du travail par un rapport des moyens matériels, Malgré tout cet appui, l'entreprise est toujours incapable de d'éliminer ou d'alléger la douleur physique supportée par la victime. Daubas-Letourneux (2016), « connaissance des accidents du travail et parcours d'accidentés. Regard sociologique sur les angles morts d'une question de santé publique. » A partir d'une enquête qualitative longitudinale menée auprès de 32 salariés accidentés, la recherche propose un autre angle de connaissance sur les accidents du travail, observés à l'articulation de l'organisation du travail et de l'histoire, individuelle et collective, de ceux qui les ont subis. Il s'agit alors de questionner les rapports sociaux qui se jouent dans le travail d'une part autour de la survenue de l'accident et de son inscription dans les corps et dans les parcours, et d'autre part, autour de la reconnaissance de l'accident et de sa prise en charge. Dans une perspective de santé publique, ce travail propose une analyse critique des dispositifs institutionnels sur lesquels reposent la visibilité – et l'invisibilité – des accidents du travail et des accidentés.

III. MÉTHODOLOGIE

Pour atteindre ces objectifs, nous avons fait appel à l'approche descriptive. La collecte des données s'est faite grâce aux techniques d'entretien et de questionnaire. Au cours de cet entretien nous nous adressions par des questions aux salariés victimes d'accidents de travail de Frontier SA, et leurs réponses étaient enregistrées. Le questionnaire était ouvert et fermé pour leur permettre d'exprimer aussi leurs opinions. Le dépouillement s'est fait au moyen des fréquences et catégories, c'est-à-dire les catégories qui ont les fréquences les plus élevées, à celles qui ont des basses fréquences.

Les réponses étaient exprimées en fréquences, c'est pourquoi nous avons trouvé important d'utiliser le test Khi-carré de Karl PEARSON qui a permis le traitement des données.

Selon la formule suivante : $\chi^2 = \sum \frac{(fo - fe)^2}{fe}$

IV. RÉSULTATS

A l'aide du questionnaire, notre première préoccupation était celle de savoir auprès de nos participants si chacun d'eux était victime d'un accident de travail. Ainsi, nous leur avons posé la question suivante : « *êtes-vous aussi victime d'un accident du travail* ». Les réponses fournies à cette question figurent dans le tableau ci-dessous :

Tableau n°1 : Avis relatifs aux victimes d'un accident du travail

Réponses	Fréquences
Oui	113
Non	0
Total	113

Ce tableau indique que 113 sujets sur 113 de nos enquêtes sont victimes d'un accident de travail. Disons que tous nos enquêtés ont été d'une manière ou d'une autre victimes d'un accident de travail. L'une des préoccupations majeures dans cette étude était celle de savoir auprès de nos enquêtés l'image qu'ils se font de leur situation de vie professionnelle et sociale. Et nous leur avons présenté la question suivante : « *Quelle image vous faites-vous de la situation d'accidents de travail dont vous êtes victime* » ? Le tableau ci-dessous renferme les réponses fournies par ces enquêtés.

Tableau n°2 : Image des victimes d'accidents face à leur situation professionnelle et sociale.

Réponses	Fréquences
Stressante	64
Dangereuse	33
Menaçante	11
Contraignante	5
Total	113

Ce tableau relève que 64 victimes après avoir subi un accident de travail gardent de leur situation professionnelle et sociale l'image d'une situation stressante, 33 estiment que cette situation est dangereuse pour leur vie professionnelle et sociale, 11 salariés victimes quant à eux montrent que cette situation d'accident leur donne une image menaçante alors que 5 autres la perçoivent comme contraignante. Etant en présence des

fréquences, nous avons fait appel au test Khi-deux pour les comparer selon la formule $\chi^2 = \frac{\sum (fo - fe)^2}{fe}$ avec $df = k - 1$, où $fe = \frac{n}{k}$
 n = la taille de l'échantillon et k = le nombre des catégories ou des réponses.

En appliquant correctement la formule de ce test, il se dégage une valeur observée de 16,66 qui est largement supérieure à la valeur critique de 7,81 du seuil sévère de 0.5 avec le degré de liberté égal à 3. Nous rejetons l'hypothèse nulle (H_0). Et disons que, les travailleurs de Frontier, victimes d'accident du travail ont une image stressante de leur outil ou de leur environnement de travail face à la situation professionnelle et sociale. Ensuite, il était question de sonder l'opinion de ces salariés victimes sur l'impact d'accident du travail sur leur vie sociale et familiale. Et cela a été vérifié par la question ci-après : « *la situation d'accident dont vous êtes victimes a-t-elle un impact sur votre vie sociale et familiale ?* » Le tableau proposé ci-dessous nous montre les différents avis de ces salariés victimes.

Tableau n° 3: Impact de l'accident du travail sur leur vie sociale et familiale

Réponses	Fréquences
Oui	98
Non	15
Total	113

Ce tableau montre que 98 salariés victimes d'accidents du travail sur 113 de nos enquêtés émettent l'avis selon lequel l'accident du travail a un impact négatif sur leur vie sociale et familiale alors que 15 seulement s'y opposent. Cette divergence d'opinion nous conduit au calcul du test Khi-deux afin d'examiner la plus dominante. Après calcul, il se dégage que la valeur observée est 13,34 qui est supérieure à la valeur critique de 3,84 au seuil sévère de 0.5 avec le degré de liberté égal à 1. Nous rejetons l'hypothèse nulle(H_0). Nous concluons que l'accident du travail impacte négativement sur la vie sociale et familiale des salariés qui y sont victimes à cause des conséquences qui en découlent. Une autre préoccupation était celle de savoir si ces salariés victimes sont réaffectés vers d'autres postes pour leur réadaptation. Ainsi, nous leur avons soumis à la question ci-après : *avez-vous subi un reclassement après votre accident ?* » les avis émis par ces salariés relatifs à cette question sont renfermés dans le tableau ci-dessous.

Tableau n° 4 : Reclassement des salariés après accident du travail.

Réponses	Fréquences
Oui	11
Non	102

Ce tableau indique que 102 salariés victimes ont été reclassés après accident tandis que 11 n'ont pas subi un reclassement. Etant devant une série de fréquences, nous avons également recouru au test khi-deux pour les comparer et dégager une conclusion. Après application correcte de ce test, nous constatons que la valeur calculée à l'issue des calculs est de 33,34 qui est supérieur à la valeur critique de 3,84 au seuil sévère de 0.5. Ce constat nous amène à rejeter l'hypothèse nulle. Par conséquent, nous disons que chez les salariés de Frontier victimes d'accident de travail, le reclassement s'avère un moyen indispensable pour toute victime déclarée inapte aux travaux lourds par le médecin du travail. Cette pratique permet de les utiliser au nouveau poste où ils peuvent s'adapter. Sauf si l'atteinte n'a pas été grave et que le médecin trouve que le candidat peut continuer à prester à son poste habituel sans incident. Un autre facteur important est celui du prestige qu'accorde le travail suite à une ou telle autre fonction que l'on peut occuper. C'est ainsi que nous voulions également étudier si les salariés réaffectés après accident du travail sont satisfaits de leurs nouvelles fonctions. Voici la question y relative : *« Etes-vous satisfaits de cette réaffectation (changement d'emploi) par rapport aux activités que vous exercez auparavant ?* voici les quelques avis proposés dans le tableau suivant :

Tableau n°5 : Satisfaction des victimes d'accident du travail après réaffectation.

Réponses	Fréquences
Jamais satisfait	27
Moins satisfait	27
Satisfait	59
Très satisfait	0
Total	113

Ce tableau témoigne que 27 victimes ne sont jamais satisfaites de leur réaffectation, 27 sont moins satisfaites et 59 sont satisfaites de ce changement d'emploi. Ces fréquences sont également comparées de manière objective au moyen du test de chi-carré. Nous obtenons après le calcul statistique que la valeur calculée est de 10,8 qui est significativement supérieure à la valeur critique de 7,81 au seuil sévère. Nous rejetons l'hypothèse nulle. Et il se

dégage la conclusion selon laquelle, chez les salariés de Frontier victimes d'accident de travail, la réaffectation est satisfaisante par le fait qu'elle est perçue comme une méthode de réadaptation des travailleurs victimes d'un accident du travail afin de leur permettre de continuer à prestes. Une autre préoccupation majeure est celle de savoir les moyens et mesures mis en place par Frontier SA pour la sécurité de son personnel. Nous l'avons vérifié par la question suivante : « *Etes-vous satisfaits des moyens et mesures de prévention mis à votre disposition par Frontier pour votre sécurité ?* » Le tableau ci-dessous renferme les réponses relatives à cette question.

Tableau n°6 : Moyens et mesures préventives des accidents du travail chez les salariés de Frontier SA

Réponses	Fréquences
Jamais satisfait	8
Moins satisfait	14
Satisfait	62
Très satisfait	29
Total	113

Ce tableau stipule que 8 salariés ne sont jamais satisfait des mesures préventives mises en place par Frontier pour sécurité, 14 sont moins satisfaits, 62 sont satisfaits alors 29 sont très satisfaits. Cette divergence d'opinions nous oblige de passer au calcul de khi-carré afin de comparer les fréquences obtenues. La résolution statistique indique une valeur observée de 10,79 qui est supérieure à la valeur critique de 7,81 au seuil sévère de 0.5. Nous rejetons l'hypothèse nulle et concluons que les mesures de préventions mises en place par Frontier SA sont efficaces pour assurer la sécurité et le bien-être de ses salariés. La sécurité étant la responsabilité de tous, nous cherchions aussi à savoir si ces salariés prenaient en compte les moyens et mesures préventives d'accidents du travail. Nous leur avons présenté la question suivante : « *Dans l'exercice de vos tâches dans votre milieu professionnel, prenez-vous en compte les moyens et mesures préventives des accidents du travail ?* Les détails de réponses de ces salariés sont contenus dans le tableau suivant.

Tableau n° 7 : Avis relatifs à la prise en compte des moyens et mesures préventives d'accidents du travail.

Réponses	Fréquences
Jamais	0
Parfois	87
Sérieusement	20
Très sérieusement	6
Total	113

De ce tableau découle l'interprétation selon laquelle 87 salariés prennent parfois en compte les mesures préventives d'accident, 20 travailleurs s'y conforment sérieusement et 6 autres en tiennent compte très sérieusement. Devant cette diversité d'avis divergents, nous recourons au test khi-deux pour la comparaison de ces fréquences présentées dans le tableau ci-dessus. Ainsi, la résolution statistique indique une valeur calculée de 16,66 supérieure à la valeur critique de 7,81 au seuil sévère. Ainsi, nous rejetons l'hypothèse nulle et disons que ces salariés de Frontier victimes d'accident du travail tiennent parfois compte des mesures mises à leur disposition pour leur sécurité. Frontier dans son programme, accorde une importance significative à la sécurité de son personnel. Le problème s'observerait au niveau d'applicabilité et du suivi de ces mesures. Une autre question était celle de savoir si les mesures préventives et sécuritaires suffisent pour les salariés de Frontier. Ainsi, la question suivante a été posée : « *ces mesures préventives suffisent-elles pour votre sécurité ?* » Le tableau ci-dessous nous fournies les réponses y relatives.

Tableau n°8 : Avis relatifs à la suffisance des mesures préventives et sécuritaire

Réponses	Fréquences
Oui	104
Non	9
Total	113

Ce tableau nous présente les résultats selon lesquels 104 salariés estiment que les mesures préventives d'accident du travail suffisent pour la sécurité des travailleurs tandis que 9 disent le contraire. Etant devant cette série de fréquences divergentes, nous avons également recouru au calcul du test khi-carrée. Après l'application correcte de ce test, nous constatons que la valeur calculée est de 16,14, supérieure à 3,84 qui est la valeur critique au seuil sévère de 0.5. Ces résultats nous poussent à rejeter l'hypothèse nulle. Nous concluons que pour ces salariés, les mesures préventives mises en place par Frontier suffisent pour leur sécurité. Selon eux, toute nouvelle unité ou encore tout agent venant du congé après un long moment d'absence doit obligatoirement passer par l'induction où on leur fournit des informations générales sur l'entreprise et surtout sur les mesures sécuritaires. Plusieurs facteurs comme l'environnement, le climat, les conditions de travail et bien d'autres font à ce que le travailleur soit engagé à son travail ou non. C'est pourquoi nous voulions aussi savoir si un travailleur victime d'un accident de travail est tellement plus impliqué dans son travail qu'avant malgré sa situation stressante. La question suivante a été administrée : « *Etes-vous vraiment plus impliqué dans votre travail qu'avant l'accident du travail ?* » Le tableau proposé ci-dessous renferme les avis relatifs à cette préoccupation.

Tableau n°9 : Avis relatif à plus d'implication dans votre travail qu'avant l'accident de travail.

Réponses	Fréquences
Jamais	88
Parfois	24
Sérieusement	1
Très sérieusement	0
Total	113

Il se dégage de ce tableau l'interprétation selon laquelle, 88 salariés ne sont jamais impliqués dans le travail après la situation d'accident dont ils sont victimes, 24 salariés sont parfois impliqués dans leur travail, 1 sont sérieusement impliqués et personne n'est sérieusement impliqués au travail malgré leur situation. Nous concluons qu'après accident du travail, les salariés de Frontier victimes sont parfois impliqués à leurs tâches. L'implication est facteur de motivation de l'individu au travail.

V. DISCUSSION DES RÉSULTATS

Les résultats issus de cette étude montrent que, les travailleurs de Frontier, victimes d'accident du travail ont une image d'un environnement ou d'un outil stressant, dangereux, menaçant face à leur situation professionnelle et sociale quant aux conséquences qui en découlent. Par exemple : présence d'une menace violente, elle peut être aussi dangereuse. Exemple : lorsqu'un objet heurte le travailleur ou tombe sur lui, menaçante : lorsqu'il y a chute d'un objet d'un niveau à un autre et aussi la perte des revenus futurs si la lésion subie crée une incapacité permanente qui dure longtemps ou empêche une progression normale de la carrière de la victime, contraignante : la présence d'une énergie exposant l'organisme à une contrainte excessive lors du déplacement des charges lourdes ou de la torsion du corps. Comme nous le savons, l'accident coûte cher à l'individu, à l'entreprise et à la collectivité. Il influe négativement sur la vie sociale et économique des communautés qui en sont victimes. La famille de l'accidenté perd sur le plan économique et subit aussi des effets négatifs sur le plan social et mental. Ce phénomène entraîne un déséquilibre psychosocial. La première priorité de Frontier SA est de s'assurer que toutes les opérations sont exécutées en toute sécurité pour ses employés, contractants, visiteurs et communauté environnante. Les règles cardinales sont de stricte application conformément aux exigences de normalisation sur la santé et la sécurité au travail. Wisniewski (1996) souligne que globalement, les apprentis, les manœuvres et les ouvriers spécialisés subissent deux fois plus les accidents mortels que les ouvriers qualifiés ou hautement qualifiés. Il soutient que cette situation est attribuable à l'ignorance des travailleurs non qualifiés et que les horaires les plus lourds sont ceux où l'on retrouve plus d'accidents mortels et les délais de livraison trop courts engendrent des cadences très rapides de la part de travailleurs qui seraient à la base des accidents

observés. Jackie Boisselier et Gérard Boué (2005), montrent la façon dont l'entreprise essaie d'alléger la souffrance des victimes des accidents du travail par un rapport des moyens matériels, Malgré tout cet appui, l'entreprise est toujours incapable de d'éliminer ou d'alléger la douleur physique supportée par la victime.

VI. CONCLUSION

Les accidents constituent en effet, non seulement une atteinte à la santé physique et psychologique des salariés, mais comportent également des coûts appréciables pour l'organisation, le salarié, sa famille et la collectivité dans son ensemble. Dans la présente étude, l'accent a été plus centré sur le mental du salarié de Frontier SA qui subit les conséquences de cet accident. Les croyances et les représentations des différents acteurs de la situation de travail sont déterminantes dans leurs attitudes et comportements devant le risque, mais aussi dans leur décision d'adhérer ou non à un programme de prévention. Le thème portant sur la santé et la sécurité au travail étant très vaste, nous n'avons pas la prétention de tout aborder. Ainsi, nous faisons appel à d'autres chercheurs intéressés par ce domaine de l'aborder sous d'autres angles par exemple l'« *implication au travail des salariés victimes d'accident.* »

BIBLIGRAPHIE

1. Abou P. (1986). Les questionnaires psychologiques, éd.PUF, Paris.
2. Bernaud J.L. et Lemoine C. (2012). Traité de psychologie du travail et des organisations, Dunod.Paris
3. Berther M. (1978). Le sondage d'opinion, paris ESP
4. BOISSELIER, J. et BOUE, G. (2005). Manuel de sécurité et d'hygiène du travail : techniques et prévention, 2^e Editions, Aubervilliers
5. CUSSTR : Commission Universitaire de Sécurité et Santé au Travail Romande Ergonomie Aménagement des postes de travail
6. Daubas-Letourneux (2016). Connaissance des accidents du travail et parcours d'accidentés. Regard sociologique sur les angles morts d'une question de santé publique, thèse de doctorat inédit, université de Nantes, France
7. Evelyne J. (2006). Victimes, une épopée Conceptuelle
8. Grawitz M. (1979). Les méthodes de recherche en sciences sociales, Paris
9. Grawitz M. (1976). Lexique des sciences sociales, 7^{ed}.Dalloz, Paris
10. GRAWTZ et PINTO. (1986). Méthodes des sciences sociales, 2^{ed}.Paris
11. Jo Godefroid (2001). Psychologie science humaine et cognitive 1^{er} édition
12. LEPLAT, J. et CUNY, X. (1974). Les accidents du travail, PUF, Paris
13. MUCHELLI R. (1971). Le questionnaire dans l'enquête psychosociale, éd.ESP, Paris
14. Malu R. (2008). Travail des femmes en République Démocratique du Congo : exploitation ou promesse d'autonomie
15. Pichot P. (1964). La psychologie appliquée. Paris, PUF
16. Rongère P. (1973). Les méthodes de recherches en sciences sociales, paris
17. Dictionnaire petit Larousse. (2008).éd. Larousse, Paris.
18. Larousse illustré. (2009). Le dictionnaire de la langue française, Paris
19. Robert P. (1986). Dictionnaire du français primordial, tome 1, paris
20. Kwasniewski. (1996). Les accidents mortels sur les chantiers du bâtiment et les travaux publics dans la région parisienne, Paris
21. Mihimidou B. P. (2015). Représentation des risques d'accidents typiques du milieu hospitalier chez les infirmiers du C.H.L-Gabon : Approche psychosociale du travail et des organisations, thèse, inédit, tome I